

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME
ARRONDISSEMENT DU HAVRE
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2026

DATE DE LA CONVOCATION : 10/09/2026

Total membres	11
En exercice	11
Présents	9
Absents	2
Votant par procuration	1
Votants	10

L'an deux mille vingt-six, le mercredi trente septembre, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle 308, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick CIBOIS, Président.

Étaient présents :

Monsieur Patrick CIBOIS, Président

Madame Murielle MOUTIER LECERF, Madame Patricia FANNY, Madame Amel TAKARLI, Madame Fabienne MANDEVILLE

Madame Estelle VAVASSEUR, Madame Michelle DAJON, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX, Madame Françoise PATRY

Était excusé :

Monsieur Matthieu ROUZÉE qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Était absent :

Monsieur Damien SIMON

Délibération n° :
Objet :

D.32/09.2026
C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Création d'une Convention de prestation « Action de Convivialité et de la fiche d'inscription

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES
DE LILLEBONNE
Conseil d'Administration
Séance du 30.09.2026

Délibération n° : D.32/09.2026
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Création d'une Convention de prestation « Action de Convivialité et de la fiche d'inscription

Dans le cadre de sa politique de prévention de l'isolement et du maintien du lien social, le C.C.A.S. - Pôle des Solidarités met en place des actions de convivialité destinées aux personnes âgées de la commune.

Le règlement de fonctionnement de l'action « Agent de Convivialité », acté par la délibération n°D.39/10.2012 du 4 octobre 2012, a été réactualisé par la délibération n°D.17/06.2021 du 16 juin 2021.

Au regard de l'évolution du fonctionnement de cette action auprès des personnes âgées isolées de Lillebonne, il convient de créer une convention de prestation « Action de convivialité » qui annule et remplace le règlement de fonctionnement validé le 17 juin 2021 par délibération n°D.17/06.2021.

Cette convention a pour objectif de définir les modalités de cette prestation.

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'autoriser Monsieur le Président à :

- valider le contenu et les termes de la Convention de prestation « Action de Convivialité » qui annule et remplace le règlement de fonctionnement validé le 17 juin 2021
- adopter la fiche d'inscription annexée à la Convention de prestation « Action de convivialité »

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Le Président du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités
Patrick CIBOIS



The stamp is circular with a blue border. The text inside the stamp, from top to bottom, reads: 'VILLE DE LILLEBONNE', 'Pôle des Solidarités', 'CCAS', and 'SEINE-MARITIME'.